

“Le Métier d'Assistant Maternel de A à Z”

Retrouvez ce thème dans ce nouveau numéro
de la plume des relais !

L
A

P
L
U
M
E

D
E
S

R
E
L
A
I
S

Sommaire:

Le Métier d'Assistant
Maternel de A à Z !

Le Coin des Infos de
votre relais

Bonne Lecture!

Les animatrices des
Relais de Haute-Saône



Comptine (sur l'air de « vive le
vent »)

C'est l'été, c'est l'été
Viens vite t'amuser
Il fait beau et il fait chaud
Il faut en profiter, hé !



C'est l'été, c'est l'été
Viens vite te baigner
Bien avant que le soleil
Ne retourner se cacher

Assistants maternels, gardes à domicile vous avez une adresse
de messagerie électronique, merci de nous la faire parvenir par
mail à l'adresse suivante :

magali.mansion@cc-pays-hericourt.fr

Vous serez ainsi informés au plus vite des actualités et
des actions mises en place par votre relais.

Relais Parents-Assistants Maternels
1 faubourg de Montbéliard
70400 HERICOURT
03 84 36 60 66

✉ **magali.mansion@cc-pays-hericourt.fr**

Réseau départemental

**Relais Parents-
Assistants Maternels**



Dossier : le métier d'Assistant Maternel de A à Z

A

comme Avenant : L'avenant est un document, daté et signé par l'employeur et le salarié, qui notifie des modifications apportées au contrat de travail après accord des 2 parties.

Si l'employeur veut modifier un ou plusieurs points du contrat, il doit faire une proposition de modification écrite à son salarié.

Si le salarié accepte la proposition, il y a rédaction et signature d'un avenant qui modifie le contrat de travail initial.

Si le salarié refuse la proposition, alors l'employeur a 2 solutions :

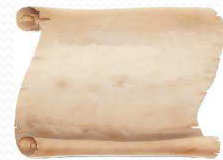
- soit il maintient le contrat aux conditions en cours
- soit il exerce son droit de retrait en respectant la procédure normale de rupture de contrat

Si le salarié est à l'origine de la modification, il doit respecter la même démarche c'est-à-dire faire une proposition écrite à son employeur.

Si l'employeur accepte la proposition, il y a rédaction et signature d'un avenant qui modifie le contrat de travail initial.

Si l'employeur refuse la proposition alors le salarié a 2 solutions ;

- soit il poursuit le contrat dans les mêmes conditions
- soit il démissionne en respectant la procédure normale.



L'avenant au contrat doit faire référence au contrat initial qui reste valable. Il ne modifie que certains points. Il forme dès sa signature « un tout » avec le contrat.

Toute modification, quelle qu'elle soit, doit faire l'objet d'un avenant. En aucun cas, il ne faut refaire un contrat.

Un exemple d'avenant au contrat est disponible sur le site de Pajemploi.

B

comme Bienveillance:

CHAQUE ENFANT APPREND PAR L'EXEMPLE

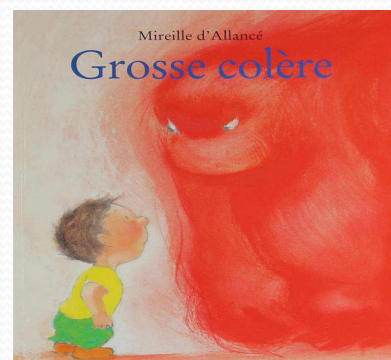
*S'il vit entouré de critiques, il apprend à blâmer
S'il vit entouré d'hostilité, il apprend à être agressif
S'il vit entouré de moquerie, il apprend à être timide
S'il vit entouré de honte, il apprend à se sentir coupable
S'il vit entouré de tolérance, il apprend à être patient
S'il vit entouré d'encouragements, il apprend à agir
S'il vit entouré d'éloges, il apprend à complimenter
S'il vit entouré de probité, il apprend à être juste
S'il vit entouré de sécurité, il apprend à faire confiance
S'il vit entouré d'approbation, il apprend à s'accepter
S'il vit entouré d'amitié, il apprend à aimer la vie*

C

comme Colère:

Grosse colère
De Mireille d'Allancé
École Des Loisirs
Lutin Poche

Classique incontournable à posséder dans votre bibliothèque!



D

comme Déménagement : En cas de déménagement à l'intérieur du Département, l'assistant maternel est tenu de notifier sa nouvelle adresse (par lettre recommandée avec AR) au Président du Conseil Départemental, 15 jours au moins avant son emménagement.

En cas de changement de département, l'assistant maternel doit notifier (par lettre recommandée avec AR) sa nouvelle adresse au Président du Conseil Départemental de son département de résidence, 15 jours avant de déménager. Il doit y joindre une copie de son attestation d'agrément à jour. Celle-ci interviendra dans un délai de 1 mois environ suivant son emménagement.

Dans les 2 cas, une puéricultrice de la PMI effectuera une visite de son nouveau domicile pour vérifier les nouvelles conditions de logement et les répercussions éventuelles sur son agrément. Celle-ci interviendra dans un délais de 1 mois environ suivant son emménagement.

N'oubliez pas de prévenir également, par courrier, téléphone ou mail, votre relais.

RPAM
1, faubourg de Montbéliard,
70400 HERICOURT
03 84 36 60 66
magali.mantion@cc-pays-hericourt.fr



E

comme Eveil au RPAM:

Eveil psychomoteur: tout au long de l'année, nous avons mis en place avec le partenariat de Marie Lucie intervenante sportive, un atelier d'éveil psychomoteur pour les enfants dès l'âge du 4 pattes et jusqu'à 3 ans. Jouer et avoir du plaisir dans le cadre d'une activité adaptée à ses capacités psychomotrices.



Eveil à la lecture: contes animés par « A la lueur des contes » à la médiathèque d'Héricourt, des histoires captivantes agrémentées par les gestes et les chansonnettes de Simone et Jocelyne!



F

comme férié : les jours fériés n'ont pas d'incidence que lorsqu'ils tombent un jour habituellement travaillé. Le travail des jours fériés doit être précisé au contrat.

Seul le 1^{er} mai est un jour férié, chômé payé sans conditions. S'il est travaillé, sa rémunération est majorée de 100%

Les autres jours fériés ne sont pas obligatoirement chômés et payés. Lorsque l'accueil est effectué un jour férié prévu au contrat, il est rémunéré sans majoration. Si l'accueil n'est pas prévu au contrat, il peut être refusé par le salarié.

Le chômage des jours fériés tombant habituellement un jour d'accueil ne peut entraîner la réduction de la rémunération lorsque le salarié remplit les conditions suivantes :

-avoir 3 mois d'ancienneté

-avoir habituellement travaillé le jour d'accueil qui précède et le jour d'accueil qui suit le jour férié

-avoir accompli un certain nombre d'heures au cours des 2 mois qui précèdent le jour férié (200h si le salarié travaille 40h ou + par semaine et s'il travaille moins de 40h, le nombre d'heures est réduit proportionnellement).

Source: *Convention collective des Assistants Maternels du Particulier Employeur.*

La journée de solidarité ne s'applique pas aux assistants maternels (sous réserve de l'appréciation souveraine des tribunaux compte tenu de l'absence de jurisprudence sur ce point précis).

Source: *Direction du Travail*

G

comme Goûter :

Glace maison à la fraise sans sorbetière: 500 g de fraises, 250 g de sucre en poudre, 250 ml de crème fraîche épaisse, 1 citron

Préparation:

Lavez et équeutez les fraises. Coupez-les en deux. Pressez le jus des citrons.

Dans le bol d'un mixeur, mettez les fraises, le sucre en poudre, la crème fraîche et le jus du citron.

Mixez pendant 2 à 3 min pour que le mélange soit bien onctueux.

Versez la préparation dans vos moules flexibles. Placez au congélateur pendant 8 heures.

Servez décoré de fraises et de quelques feuilles de menthe.



H

comme Hydratation : lors d'une chaude journée d'été, un enfant perd plus d'eau que d'habitude il est important de l'hydrater : proposer lui un verre d'eau avec une paille, des glaçons (faits de jus de fruits purs). Laisser à disposition des enfants des verres ou des biberons pour que l'enfant puisse boire en toute autonomie.

Pensez à diversifier les apports en leur proposant :

>des compotes de fruits,

> des sorbets (préférables aux glaces car plus riches en eau),

> des fruits et des légumes riches en eau comme, le melon, les fraises, les pêches, les tomates, les courgettes et les concombres,

> des yaourts (un yaourt hydrate aussi), du fromage blanc.



comme IRCEM :

Que veut dire IRCEM ? Institution de retraite complémentaires des employés de particuliers .

L'IRCEM vous propose 3 réunions sur le thème de « retraite et prévoyance » dans notre département:

- le 8 octobre à Vesoul
- le 15 octobre à Fougerolles
- le 5 novembre à Pesmes, à la Maison pour tous.



Participation sur inscription, un groupe de 40 personnes minimum par date doit être constitué afin que l'IRCEM se déplace. Les inscriptions sont centralisées par mail : reseauram70@gmail.com ou par téléphone : **0 980 980 990**.

Bon à savoir: deux dispositifs ont été mis en place par le fond d'Action Sociale de l'IRCEM Prévoyance:

°une aide à la scolarité pour l'entrée au collège (6^{ème}) et l'entrée au lycée : 2^{nde} d'enseignement générale, technologique, professionnelle (1^{ère} année de BEP),

°une aide aux études supérieures pour un étudiant (post bac) de moins de 26 ans.

Ces deux aides sont attribuées après l'évaluation de la situation sociale du foyer. Elles sont soumises aux critères de ressources du foyer et au plafond annuel de cumul des aides.

La demande d'aide peut être formulée toute l'année, pour l'année d'étude en cours.

Source: www.ircem.com

L'IRCEM c'est également un service d'écoute et d'accompagnement psychologique qui peut vous aider dans les situations difficiles. Service d'écoute Psya au 0800737797 ou sur www.psy.fr.

J comme Jeux libres : ou permettre à l'enfant de jouer de manière autonome et sécurisée.

Comment intervenir quand un enfant s'empare du jouet d'un autre?

Lorsqu'un enfant prend un jouet à son camarade, nous aurions tendance à prendre partie pour celui qui vient de se faire déposséder mais nous n'avons pas assisté à la scène depuis le début, en effet la quête de cet objet se joue peut être depuis un certain temps. Il semblerait donc que nos comportements d'adultes les plus appropriés seraient dans un premier temps de laisser les enfants gérer cette situation entre eux mais sans relâcher notre attention (évidemment, l'adulte intervient immédiatement en cas de risques de morsures, tapes, etc...); dans un second temps, nous pourrions intervenir en proposant un compromis ou un jouet identique mais si cela ne résout pas le différend alors il nous faudra ranger le jouet ainsi la source du problème sera éliminée.

Ou J comme Jeux d'adresse



Fabriquer un petit jeu d'adresse en forme de soleil. Avec du carton, une petite bouteille (yaourt à boire par exemple), de la peinture, des gommettes, un feutre noir et un pistolet à colle.

Découper dans un carton alvéolé, une forme de soleil et des anneaux.
Peindre le soleil et la bouteille.

Peindre les anneaux et les décorer avec les gommettes.

Au centre du soleil, coller avec le pistolet à colle, la petite bouteille qui sera le « nez » du soleil. Dessiner avec les feutres des yeux et une bouche.

Poser le soleil sur le sol et demander aux enfants de lancer les anneaux sur le nez du soleil.

Source : <http://lesaventurescheznounoumarie.centerblog.net/>

k

comme Kilomètre : Si vous demandez à votre salarié d'utiliser son véhicule pour transporter votre enfant, vous devez l'indemniser pour les frais supplémentaires engagés. L'indemnisation kilométrique ne peut être inférieure au barème de l'administration (indemnité kilométrique de la fonction publique) et supérieure au barème fiscal. L'indemnisation est à répartir, le cas échéant, entre les différents employeurs.

Puissance fiscale	MINIMUM Barème administration moins de 2 000 km par an (en euro, par kilomètre)	MAXIMUM Barème fiscal moins de 5 000 km par an (en euro, par kilomètre)
3 CV et moins	0,25	0,410
4 CV	0,25	0,493
5 CV	0,25	0,543
6 CV	0,32	0,568
7 CV	0,32	0,595
8 CV et plus	0,35	0,593

L

comme Livre: cet ouvrage présente les connaissances nécessaires pour comprendre les étapes du développement de l'enfant et l'accompagner au quotidien.

Sous la coordination de Marie-Pascale Schammé, VALERIE Le Cadet, Clotilde Pitel, NATHALIE Tavoukdjian



M

comme Motricité Libre:

« La liberté motrice consiste à laisser libre cours à tous les mouvements spontanés de l'enfant, sans lui enseigner quelque mouvement que ce soit. » Emmi Pikler

Un enfant exerçant librement sa motricité construit une juste image de lui-même, de ses compétences, de sa valeur. Il nourrit un fort sentiment de sécurité et de fait est curieux de découvrir le monde, avec prudence et plaisir.

Ainsi tant que l'enfant ne s'assied pas seul, ne se met pas debout seul, ne marche pas seul, l'adulte ne le fera pas à sa place et ne l'incitera pas à le faire non plus. Tant que l'enfant n'essaie pas de lui-même, c'est qu'il n'est pas prêt psychologiquement et/ou physiquement.

Source: <http://eje-et-maman.over-blog.com/article-la-motricite-libre-110792090.html>

N

comme Nature : l'été, on vit dehors en contact avec la nature. Jouer dehors stimule les sens de l'enfant. Celui-ci découvre de nouvelles sensations, développe ses sens et enrichit son vocabulaire. Voici quelques idées amusantes et enrichissantes :

- observer la nature avec une loupe,
- écouter les oiseaux chanter,
- sentir les fleurs
- créer un herbier,
- faire pousser des graines : remplir un couvercle de boîte à œufs avec du terreau, y déposer des semences et humidifier
- ramasser des brindilles, des petits cailloux, des feuilles lors d'une promenade...



O

comme Oreiller et matelas:

Pour des raisons de sécurité, il est **formellement** interdit de rajouter un matelas ou un oreiller dans un lit parapluie, seule l'utilisation du matelas fourni initialement avec le lit est autorisée.

N'hésitez pas à rappeler votre infirmière PMI de secteur en cas de questions à ce sujet !

Centre Médico Social d'Héricourt: 03 84 95 73 00.

P

comme Piscine et Point d'eau : toute piscine, enterrée ou fixe hors sol de moins de 1.10 m ou amovible, doit être protégée par une clôture ou barrière d'au moins 1.10m de haut avec un portillon muni d'un système de verrouillage impossible à ouvrir par un enfant.

Tout assistant maternel possédant une piscine doit le signaler à son infirmière PMI référente.

Tout point d'eau (rivière , étang, mare, bassin) doit être protégée par une clôture ou barrière avec portillon de sécurité.

Tout puits, tonneau, dispositif de recueil d'eau de pluie doit être obturé par un système ne pouvant être déplacé par un enfant et résistant à son poids.



Q

comme Qualités professionnelles:

Pour être assistant maternel , il faut savoir développer une vraie relation de proximité avec l'enfant et les parents, pour répondre au plus près à ses besoins.

La patience

Au cours d'une journée, l'assistant maternel peut être confronté aux pleurs d'un enfant, ce qui peut engendrer du stress. Au contact permanent avec les enfants, il doit être patient et garder son calme, en toutes circonstances.

L'empathie

Lors d'une chute d'un enfant, suite à un cauchemar ou le chagrin de voir la maman partir, l'enfant doit sentir la compréhension de la personne chez qui il est accueilli. L'assistant maternel est l'adulte référent lors de l'absence de la famille de bébé.

La capacité à travailler en autonomie

La plupart des professionnels travaillent seuls, à domicile, directement employés par les parents, ce qui peut entraîner un sentiment d'isolement professionnel.

La gestion relationnelle avec les parents employeurs

L'assistant maternel doit établir une relation de confiance avec les parents. Avec discrétion, il doit faire preuve de compréhension et respecter le secret professionnel.

R

comme Renouvellement d'agrément : l'agrément est accordé à l'assistant maternel pour une durée de 5 ans. Il est délivré par le Conseil Départemental à condition que celui-ci ait bien suivi la formation obligatoire de 120h.

4 mois avant la date de renouvellement, le service de PMI vous adresse un dossier à remplir. Si 3 mois avant cette date, vous n'avez rien reçu, vous devez obligatoirement contacter la PMI

A savoir :

- ❖ toute demande concernant votre agrément (extension, dérogation...) doit être adressée au service de PMI
- ❖ Tout changement dans votre situation familiale doit être signalé, il peut entraîner une modification des conditions d'accueil fixées au début de l'obtention de votre agrément
- ❖ Nous souhaitons rappeler que personne au sein de la famille d'une assistante maternelle ne peut se substituer à elle. Elle est la seule responsable et habilitée à s'occuper des enfants dont elle a la charge.



Pensez à renvoyer votre attestation de renouvellement d'agrément à Pajemploi, sans quoi, les parents risquent de ne plus pouvoir vous déclarer.



S

comme Smartphone: une étude révèle que lors de la surveillance d'un enfant effectuée par un adulte distrait par son Smartphone, les comportements à risque adoptés par l'enfant sont multipliés par trois!



comme Télévision et autres écrans



Pas de télévision avant 3 ans

Avant 3 ans, l'enfant a d'abord besoin de construire ses repères :

- dans l'espace, à travers toutes les interactions sensorielles et motrices avec l'environnement,
- dans le temps, à travers les histoires qu'on lui raconte et les livres qu'il feuillette.

Le bébé captivé par le rythme rapide des couleurs et des sons qui se succèdent sur un écran, risque d'intérioriser ce rythme nocif.

Pas de console de jeu avant 6 ans.

Avant 6 ans, l'enfant a besoin de découvrir toutes ses possibilités : il est prioritaire qu'il ait des activités engageant ses 10 doigts, pour développer son habileté motrice, et surtout son cerveau

Les écrans risquent d'accaparer toute son attention, tout son temps.



comme Utile :

Lors de vos sorties, il est possible désormais d'emporter une « pochette de froid instantanée » dans votre sac; en effet celle-ci se rafraîchit lorsqu'on libère le liquide à l'intérieur: indispensable en cas de choc, coup ou chute. Vous les trouverez en pharmacie!



comme Voiture:

Modèle d'autorisation de transport

Je soussigné Madame, Monsieur,

Parents de l'enfant :

☐ Autorise(nt) Madame assistante maternelle à transporter mon enfant dans son véhicule personnel **dans le cadre de son activité professionnelle.**

- Domicile / école : Oui / Non

- Domicile / Relais parents Assistantes Maternelles : Oui / Non

- Autres * :

***Précisez dans ce cas la nature des déplacements convenus et leurs limites.**

☐ N'autorise(nt) pas Madame assistante maternelle à se déplacer avec notre enfant dans son véhicule personnel.

Les déplacements en véhicule devront se faire au moyen d'un siège auto adapté à l'enfant



comme Web : pour un blog ,si vous publiez des photos d'enfant : l'autorisation des parents (ou du responsable) d'un enfant mineur doit obligatoirement être obtenue par écrit. Il n'y a pas d'exceptions possibles.

Pour un groupe d'enfants, l'autorisation écrite des parents de tous les enfants est obligatoire.



comme Xylophone: Pour changer des xylophones classiques, prenez des bouteilles en verre et remplissez-les d'eau .

Instructions : trouver 8 bouteilles à jus de fruit en verre, remplissez-les d'eau colorée. Utilisez une cuillère en bois en guise de baquette.

Les enfants aimeront ce xylophone original, coloré et ludique !

Astuce : plus la bouteille contient d'eau, plus la note émise est grave. Une bouteille contenant moins d'eau produit donc une note plus aigüe.



comme Yaourt maison (sans yaourtière) : pour 9 à 10 personnes

Temps de préparation : 10 min

Temps de cuisson : 5h

Temps de repos 2 :

Ingrédient : 1 litre de lait entier frais, 1 yaourt et 1 pot à yaourt de lait en poudre (soit environ 30 g)

Préchauffez le four à th.2 (40°C).

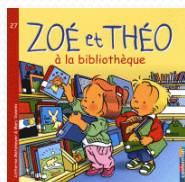
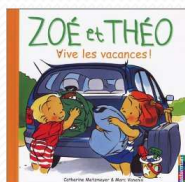
Mélangez dans un grand saladier le yaourt et le lait en poudre. Incorporez petit à petit le lait (à température ambiante ou à peine tiède, mais pas chaud, cela tuerait les ferments).

Avec une louche remplissez des yaourts en grès ou en verre ou autre récipients de votre choix. (Cela fait 9 à 10 yaourts).

Enfournez pendant 5 heures. Laissez refroidir dans le four. Puis mettez au frais.



comme Zoé et Théo : des petits livres destinés aux enfant de 3 à 5 ans qui abordent les sujets de la vie quotidienne :



Exemple : Zoé et Théo « à l'école », « vive les vacances » et « à la bibliothèque »

De Catherine Metzmeier et Marc Vanenis
Edition Casterman

Le coin des
infos



INSCRIPTIONS ANNUELLES AUX ANIMATIONS (EVEIL PSYCHOMOTEUR, EVEIL A LA LECTURE ET ANIMATIONS DU RELAIS)

Nous vous accueillerons au Relais (ou par téléphone) les
10 et 11 septembre de 9h à 12h pour vous inscrire aux
différents ateliers proposés.

Les temps d'animation au relais

SEPTEMBRE		
Vendredi 18 et Mardi 22	« C'est la rentrée! »	 
Mardi 29 et Vendredi 02/10	« Eveil à la peinture »	



ATELIER PEINTURE « DEBOUT COMME LES
ARTISTES »



PIQUE NIQUE ENTRE PROFESSIONNELLES
A L'ETANG D'HERICOURT

HORAIRES ET FERMETURES ESTIVALES DE VOTRE RELAIS

Les horaires d'accueil habituels du secrétariat de votre Relais pour la période du 1^{er} juillet au 1^{er} novembre 2015 sont les suivants :

Nous vous accueillons au secrétariat :

Lundi ⇨ 13H30 à 15H00

Mardi ⇨ 11H00 à 12H30 et de 13H30 à 15H00

Jeudi ⇨ 11H00 à 12H30 et de 13H30 à 15H00

Vendredi ⇨ 11H00 à 12H30 et de 13H30 à 15H00

Nous vous accueillons sur RDV :

Mardi ⇨ 13H30 - 18H00

Jeudi ⇨ 13H30 - 17H00

Samedi ⇨ 8H00 - 12H00

En dehors de ces horaires, n'hésitez pas à nous laisser un message ou à nous envoyer un mail avec vos coordonnées afin que nous puissions vous recontacter.

Le secrétariat du RPAM sera fermé:

Le lundi 6 juillet

Le lundi 13 juillet

Le lundi 24 août

**Le service sera fermé pour les congés d'été du
lundi 20 juillet au dimanche 16 août.**

En cas d'urgence vous pouvez contacter:

- ° La Direction Départementale du Travail au
03.84.96.80.00 (questions relatives au contrat)
- ° Pajemploi au 0820007253 (déclaration et fiche de
paie de votre salarié)
- ° La CAF au 0810257010 (vos droits au CMG)
° ou un autre RPAM:
Luxeuil: ouvert juillet et août 03 84 40 56 12
Montbozon: ouvert en juillet 07 88 30 39 59
Marnay: ouvert en juillet 03 84 31 90 23

BONNES VACANCES!

L'ÉQUIPE DU RAM
L'ÉQUIPE DU BVM